

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Benjamin Bourcier, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Assistent également à cette séance Madame Manon Darche, greffière-trésorière adjointe et madame Luce Goyette, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

2024-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit et est ouverte à 19h30.

ADOPTÉE

2024-01-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-01-003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 PORTANT SUR LE BUDGET

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 12 décembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-01-004

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Benjamin Bourcier
Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de décembre 2023 à janvier 2024 comme suit :

Chèques n ^{os} 18 586 à 18 659 totalisant	100 241,99 \$
Prélèvements n ^{os} 4 738 à 4 759 totalisant	57 464,48 \$

D'approuver et d'autoriser le paiement des comptes à payer supérieurs à 25 000 \$ comme suit :

- Eurovia Québec Construction (chemin de la Rivière) 82 339,66 \$

ADOPTÉE

2024-01-005

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-248 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES 2024

ATTENDU que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et de tarifs*;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Guy Gendron lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2023-248 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉE

2024-01-006

PEINTURE DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de rafraîchir la peinture des murs de la salle du centre communautaire de la Municipalité;

ATTENDU la soumission déposée par MZ Peinture, au montant de 5 325 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de peinture de la salle du centre communautaire à l'entreprise MZ Peinture selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

2024-01-007

CONTRAT D'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire du centre communautaire situé au 430, rue de l'Église;

ATTENDU que la salle de ce centre est louée auprès de différentes clientèles aux fins de la tenue de rencontres, d'activités ou d'événements;

ATTENDU qu'un contrat d'entretien et de gestion de la location du centre avec M. Pierre Montpetit est déposé aux élus;

ATTENDU la demande des élus de réviser à la hausse le montant versé pour ce service et d'y ajouter la responsabilité et l'autorisation de procéder aux réparations d'entretien mineures dont le coût est inférieur à 1 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'entretien et de gestion de la location du centre communautaire pour l'année 2024 à M. Pierre Montpetit tel que déposé et selon les commentaires émis.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, ledit contrat.

ADOPTÉE

2024-01-008

BANQUE D'HEURES POUR SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX – OCTROI DE CONTRAT À LES MANIFESTES

ATTENDU que la banque d'heures actuelle avec l'entreprise Les Manifestes pour soutien technique pour la maintenance du site Internet et des réseaux sociaux est épuisée;

ATTENDU la nécessité de renouveler une banque d'heures pour pouvoir bénéficier de ces services au besoin;

ATTENDU l'offre présentée par Les Manifestes pour l'utilisation d'une banque de 20 heures, au montant de 2 600 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autoriser le renouvellement d'une banque de 20 heures avec l'entreprise Les Manifestes, selon l'offre présentée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-01-009

**RESSOURCES HUMAINES : INDEXATION DES SALAIRES ET
LIMITATION DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU qu'il y a lieu d'indexer le salaire des employés pour l'année 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'ajuster le salaire de l'employé n° 1129 selon les recommandations émises.

D'ajuster le salaire de tous les autres employés selon un taux d'indexation de 3 %.

D'ajuster les conditions de travail de l'employé n° 1133 selon les recommandations émises.

Que ces ajustements sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2024.

Qu'aucun temps supplémentaire ne sera permis au cours de l'année 2024, sauf exception autorisée au préalable par la direction générale.

ADOPTÉE

2024-01-010

ACHAT D'UN PORTABLE ET D'UNE LICENCE MICROSOFT 365

ATTENDU que l'actuel portable est défaillant;

ATTENDU la nécessité de posséder un portable fiable pour le poste d'adjointe administrative et d'offrir la possibilité aux employés d'effectuer du télétravail et des rencontres virtuelles;

ATTENDU l'offre de Super Micro au montant de 1 100,35 \$, taxes en sus pour l'acquisition d'un portable Asus 15 po;

ATTENDU l'offre de PG Solutions au montant de 434 \$, taxes en sus pour l'acquisition d'une licence Microsoft 365;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

De procéder à l'acquisition dudit portable et de ladite licence auprès de ces deux fournisseurs, selon les offres déposées.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-01-011

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR – VOLET 2) DE LA MRC DE
BEUHARNOIS-SALABERRY – ANNULATION DU PROJET DE
CONSTRUCTION ET DE BONIFICATION DE DIVERSES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES À VOCATION COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adressé à la MRC de Beauharnois-Salaberry une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 2 Projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour la construction et la bonification de diverses infrastructures municipales à vocation communautaire,

ATTENDU que ce projet, estimé à 700 000 \$, visait la réalisation des travaux suivants :

- le déménagement de l'hôtel de ville dans le noyau villageois;
- la construction d'une nouvelle bibliothèque répondant aux normes du ministère de la Culture et des Communications;
- l'agrandissement du stationnement adjacent au centre communautaire;

ATTENDU la résolution 2021-01-017 de la MRC de Beauharnois-Salaberry, accordant à la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois une aide financière maximale de 89 551 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2 Projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU qu'un montant de 44 776 \$ a été versé à la Municipalité en 2021, représentant 50 % de cette aide financière accordée;

ATTENDU que malgré les dépenses engagées dans ce projet, représentant un montant de 68 491 \$, la Municipalité a convenu d'annuler ce projet en raison des coûts faramineux et la désuétude du bâtiment;

ATTENDU que la Municipalité souhaite attribuer le montant résiduel de ce projet non réalisé à un autre projet qui sera présenté ultérieurement;

ATTENDU que la Municipalité souhaite également bénéficier du montant résiduel de l'ordre de 14 164 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

D'informer la MRC de Beauharnois-Salaberry de l'annulation du projet de construction et de bonification de diverses infrastructures municipales à vocation communautaire, tel que défini précédemment.

Qu'un nouveau projet sera ultérieurement déposé à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin que la Municipalité puisse se prévaloir des montants résiduels.

ADOPTÉE

2024-01-012

CLUB OPTIMISTE BEAUHARNOIS – MAPLE GROVE – 50^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU la correspondance du Club Optimiste Beauharnois – Maple Grove datée du 13 novembre 2023, confirmant la tenue de leur 50^e anniversaire d'existence;

ATTENDU la demande adressée aux élus, de participer à cet événement qui aura lieu le 20 avril prochain;

ATTENDU l'intérêt des élus de se prévaloir de deux (2) billets pour participation à cette soirée / spectacle, au coût de 80 \$ l'unité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'autorisation l'achat de deux (2) billets auprès du Club Optimiste Beauharnois – Maple Grove en vue de participer à cet événement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

2024-01-013

CONSTRUCTION D'UN PORTIQUE EXTÉRIEUR À LA BIBLIOTHÈQUE – ACHAT DES MATÉRIAUX ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la bibliothèque est actuellement abritée dans une roulotte dans le stationnement de l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'en période hivernale, chaque entrée et sortie laisse pénétrer le froid dans la bibliothèque;

ATTENDU que pour remédier à la situation, il est convenu de construire un portique extérieur en bois afin de réduire l'entrée du froid à l'intérieur de la bibliothèque;

ATTENDU l'offre de SM Construction au montant de 500 \$, taxes en sus, pour la construction du portique;

ATTENDU la soumission de la Quincaillerie A. Pouliot au montant de 1 045,69 \$, taxes en sus, pour l'acquisition des matériaux nécessaires à la construction du portique;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition des matériaux nécessaires à la construction du portique et d'octroyer le contrat de construction du portique de la bibliothèque à SM Construction.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-01-014

ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC SUD-OUEST – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE

ATTENDU que la Mutuelle est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont le conseil d'administration est exclusivement composé des directeurs des services de sécurité incendie des municipalités contractantes;

ATTENDU que la Mutuelle fournit des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies lors des demandes d'entraide, notamment, mais non limitativement, un compresseur à air avec station de remplissage, des tours de communication avec antennes et fréquence et une tour d'éclairage;

ATTENDU que la Municipalité désire octroyer un contrat à la Mutuelle pour les services offerts par celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois octroie le contrat de service à l'Association d'entraide mutuelle de Feu du Sud-Ouest, et ce, en conformité avec les modalités établies audit contrat.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2024-01-015

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL 2021-2022 – DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois avait prévu la formation de trois pompiers pour le programme Pompier II au cours de l'année 2021-2022 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

De transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE

2024-01-016

NOMINATION DE MADAME CATHERINE ROULIN AU GRADE DE LIEUTENANTE

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU la recommandation du directeur intermunicipal du Service de sécurité incendie et civile de procéder à la nomination de madame Catherine Roulin au grade de lieutenant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et majoritairement résolu

De nommer madame Catherine Roulin lieutenant au sein du Service de sécurité incendie et civile de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois selon les échelles salariales et les conditions de travail en vigueur.

Que cette nomination soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉE

2024-01-017

EMBAUCHE D'UN POMPIER : MONSIEUR DANY MASSY

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU la recommandation du directeur intermunicipal du Service de sécurité incendie et civile de procéder à l'embauche de monsieur Dany Massy à titre de pompier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Guy Gendron
Et majoritairement résolu

D'embaucher monsieur Dany Massy à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie et civile de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois selon les échelles salariales et les conditions de travail en vigueur.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉE

2024-01-018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 16 JANVIER 2024
(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe